



## GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



---

Réunion du : Restreinte du vendredi 23 juin 2023

---

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

---

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

---

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

### Additif journées du 20 mai

#### U13 FEMININES A 8 – GROUPE B

##### Rencontre 25729791 : ES VENDIN / ES SAINTE-CATHERINE

1<sup>er</sup> forfait de SAINTE-CATHERINE.

VENDIN bat SAINTE-CATHERINE par forfait 5/0.

Amende de 10€ à SAINTE-CATHERINE.

### Journées des 17 et 18 juin

#### SENIORS D5 – GROUPE A

##### Rencontre 24762336 : US SAINT-POL (c) / ES SAINT-LAURENT FEUCHY (c)

2<sup>ème</sup> forfait de SAINT-LAURENT FEUCHY.

SAINT-POL bat SAINT-LAURENT FEUCHY par forfait 5/0.

Amende de 60€ à SAINT-LAURENT FEUCHY.

#### FEMININES D1 – GROUPE B

##### Rencontre 25457338 : VAUDRICOURT KS 2012 / UFA

3<sup>ème</sup> forfait de UFA.

VAUDRICOURT KS 2012 bat UFA par forfait 5/0.

Amende de 60€ à UFA.

#### U18 D2 – GROUPE A

##### Rencontre 25405973 : USO BRUAY / US BIACHE

2<sup>ème</sup> forfait de BRUAY.

BIACHE bat BRUAY par forfait 5/0.

Amende de 60€ à BRUAY.

**SENIORS D5 – GROUPEE A**

**Rencontre 24762331 : US MONCHY AU BOIS (b) / OF ARRAS**

Réserves d'avant match de ARRAS OF, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/5

Amende de 17 € à ARRAS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,  
Nathalie COCKENPOT.**

**Le Secrétaire,  
Marc TINCHON.**